

ASSOCIATION FOYER PROTESTANT

7-9 RUE PASTEUR HUBAC

81100 CASTRES

ASSOCIATION FOYER PROTESTANT
Siège social : 7-9 RUE PASTEUR HUBAC
81100 CASTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres de l'Association,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FOYER PROTESTANT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FOYER PROTESTANT à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthodes comptables : ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2022-06 et ses incidences sur les comptes.

IV- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application notamment en ce qui concerne l'application du règlement ANC 2022-06.

V- Vérifications spécifiques

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association FOYER PROTESTANT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

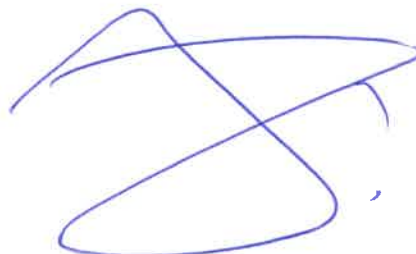
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LABRUGUIERE, le 04 Juin 2026

Commissaire aux comptes

2C AUDIT,

Julien MAZA



ACTIF		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs		27 628,68	-24 667,97	2 960,71
Autres		173 652,03	-147 788,57	25 863,46
Immobilisations Corporelles				
Terrains		98 829,64		98 829,64
Constructions		1 742 030,94	-1 488 187,95	253 842,99
Installations techniques matériel et outillage		84 481,23	-66 613,15	17 868,08
Autres		465 301,44	-385 527,36	79 774,08
Immobilisations corporelles en cours		12 688,00		12 688,00
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés		2 515,00		2 515,00
Autres		12 313,23		12 313,23
TOTAL I		2 619 440,19	-2 112 785,00	506 655,19
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés		312 977,55		312 977,55
Autres		43 809,69		43 809,69
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement		185 604,82		185 604,82
Disponibilités				
Disponibilités		527 353,50		527 353,50
TOTAL III		1 069 745,56		1 069 745,56
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance		2 738,94		2 738,94
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL IV		2 738,94		2 738,94
TOTAL GENERAL		3 691 924,69	-2 112 785,00	1 579 139,69
				1 492 068,05

PASSIF		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds Associatifs			
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)			
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)		1 160 691,37	1 143 281,67
Ecart de réévaluation			
Réserves statutaires et réglementées			
Réserves réglementées		468 805,88	129 000,72
Autres réserves		-141 106,52	-1 488,17
Report à nouveau (gestion non contrôlée)			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		-823 524,59	-872 060,45
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		83 678,18	213 285,06
Fonds associatif avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle tiers financeurs			
Résultats sous contrôle tiers financeurs		92 169,68	145 016,99
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		81 117,04	106 726,32
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodats)			
TOTAL I		921 831,04	863 762,14
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL II			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		47 787,92	47 787,92
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		139 958,34	152 772,33
TOTAL III		187 746,26	200 560,25
Fonds Dédiés			
TOTAL IV			
Dettes			
Emprunts Obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		10 363,53	21 599,45
Emprunts et dettes financières divers			
Emprunts et dettes financières divers		41 440,23	40 857,01
Avances et acomptes recus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		62 120,65	48 500,04
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		355 637,98	316 789,16
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes (d'exploitation)			
TOTAL V		469 562,39	427 745,66
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
Ecarts de conversion Passif			
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		1 579 139,69	1 492 068,05

Compte de résultat

CONSOLIDATION

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	132 275,22	4,03	140 322,61	4,34	-8 047,39	-5,73
Production vendue (services)	457 724,70	13,94	445 165,54	13,77	12 559,16	2,82
Chiffre d'affaire	589 999,92	17,97	585 488,15	18,12	4 511,77	0,77
Production stockée						
Production immobilisée	3 282 694,72	100,00	3 231 981,94	100,00	50 712,78	1,57
Subventions d'exploitation	82 464,29	2,51	158 913,50	4,92	-76 449,21	-48,11
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	38 379,55	1,17	179 324,23	5,55	-140 944,68	-78,60
Autres produits	60 440,47	1,84	20 144,58	0,62	40 295,89	200,03
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	4 053 978,95	123,50	4 175 852,40	129,20	-121 873,45	-2,92
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	-41,64	0,00	-1 185,69	-0,04	1 144,05	-96,49
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres	724,90	0,02	1 550,20	0,05	-825,30	-53,24
Autres achats et charges externes	1 199 679,44	36,55	1 270 135,72	39,30	-70 456,28	-5,55
Impôts, taxes et versements assimilés	198 118,33	6,04	187 404,87	5,80	10 713,46	5,72
Salaires et traitements	1 887 003,70	57,48	1 764 214,14	54,59	122 789,56	6,96
Charges sociales	544 902,70	16,60	607 301,05	18,79	-62 398,35	-10,27
Dotation	133 249,21	4,06	123 141,12	3,81	10 108,09	8,21
Autres charges	31 705,00	0,97	29 549,80	0,91	2 155,20	7,29
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	3 995 341,64	121,71	3 982 111,21	123,21	13 230,43	0,33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	58 637,31	1,79	193 741,19	5,99	-135 103,88	-69,73
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III	540,80	0,02			540,80	
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN	540,80	0,02			540,80	
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	1 872,78	0,06	1 575,96	0,05	296,82	18,83
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	1 872,78	0,06	1 575,96	0,05	296,82	18,83
Charges financières						
Charges financières	132,71	0,00	427,76	0,01	-295,05	-68,98
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	132,71	0,00	427,76	0,01	-295,05	-68,98
RÉSULTATS FINANCIERS	1 740,07	0,05	1 148,20	0,04	591,87	51,55
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	60 918,18	1,86	194 889,39	6,03	-133 971,21	-68,74
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion			0,03	0,00	-0,03	-100,00
Sur opération en capital	29 674,64	0,90	29 105,96	0,90	568,68	1,95
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	29 674,64	0,90	29 105,99	0,90	568,65	1,95
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	1 255,23	0,04			1 255,23	
Sur opération en capital	5 659,41	0,17	10 710,32	0,33	-5 050,91	-47,16
Dotation aux amortissements et aux prov.						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	6 914,64	0,21	10 710,32	0,33	-3 795,68	-35,44
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	22 760,00	0,69	18 395,67	0,57	4 364,33	23,72
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	4 086 067,17	124,47	4 206 534,35	130,15	-120 467,18	-2,86
CHARGES	4 002 388,99	121,92	3 993 249,29	123,55	9 139,70	0,23
SOLDE INTERMÉDIAIRE	83 678,18	2,55	213 285,06	6,60	-129 606,88	-60,77
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	83 678,18	2,55	213 285,06	6,60	-129 606,88	-60,77

Compte de résultat

CONSOLIDATION

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat							
CONTRIBUTIONS PRODUITS							
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES							



ANNEXE au 31.12.2025

**L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.
Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés annuels.**

L'Association Foyer Protestant exerce ses activités au travers de deux établissements distincts : la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et la Résidence Habitat Jeunes (RHJ).

La MECS assure l'accueil, la protection et l'accompagnement éducatif d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs confiés au titre de la protection de l'enfance. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations départementales et des dispositifs légaux de protection de l'enfance. L'établissement développe des réponses adaptées aux besoins du territoire, notamment pour les situations complexes, l'accompagnement vers l'autonomie et la prise en charge des mineurs non accompagnés.

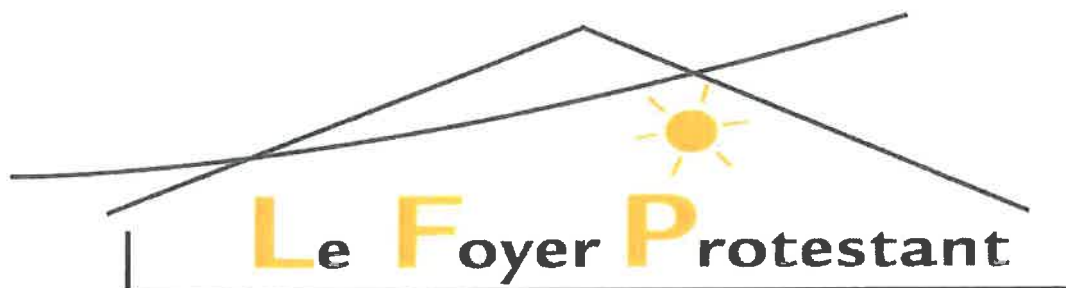
La Résidence Habitat Jeunes a pour mission de favoriser l'accès au logement et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en parcours d'autonomie, en leur proposant un accompagnement adapté à leur situation.

I. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, l'association a maintenu la continuité de ses activités et de ses missions auprès des publics accompagnés malgré un contexte organisationnel marqué par l'absence de direction depuis juillet 2025.

Cette situation a nécessité une mobilisation accrue des équipes et des instances associatives afin de garantir le fonctionnement des établissements, la qualité de l'accompagnement des usagers et le respect des engagements institutionnels. Malgré ces contraintes, l'activité de la MECS et de la Résidence Habitat Jeunes a pu être assurée dans des conditions satisfaisantes.

L'exercice a également été marqué par la poursuite des actions d'accompagnement des publics accueillis et le maintien des partenariats nécessaires à la mise en œuvre des missions de l'association.



II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement Anc n°2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. L'association applique également les dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation. Les incidences et/ou de présentation sont présentées dans le bilan et le compte résultat de transition.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf, mention, les montants sont exprimés en euro.

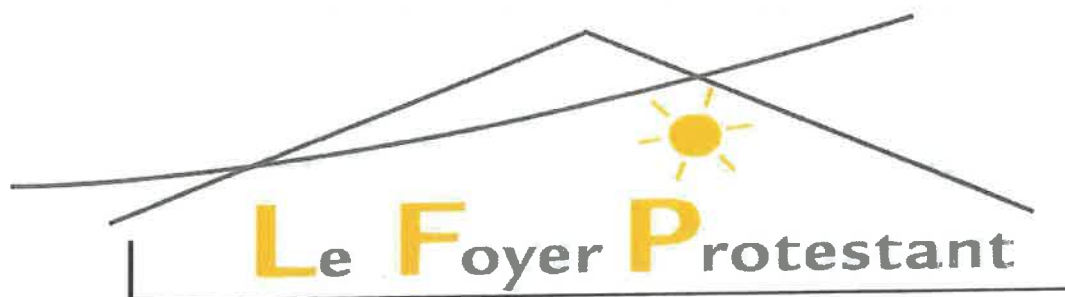
IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.



L'Association Foyer Protestant établissement principal, dit le concédant, a apporté une partie des immobilisations à titre onéreux aux deux établissements secondaires que sont la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) et le Foyer des Jeunes Travailleurs : ces immobilisations figurent dans les comptes de la classe 21 et de la classe 28 de l'Association concédante.

Les délais d'amortissement sont de (détails par comptes) :

- 2131003 Bâtiments = 10 ans
- 2135004 Installations générales – Agencements – Aménagements des constructions = 3 ans
- 2154103 Installations techniques (matériel et outillage) = 10 ans
- 2182003 Matériel de transport = 5 ans
- 2183003 Matériel de bureau et informatique = 3 ans
- 2184003 Mobilier = 10 ans
- 2184103 Electroménager = 2 ans

PROVISIONS

- **Provision pour grosses réparations :**

Les provisions constituées sont attribuées aux divers travaux de réhabilitation du FJT, elles figurent dans les comptes 157.

- **Provisions pour Compte Epargne Temps :**

Suite à la mise en place d'un compte épargne temps, nous avons provisionné les jours non pris à la demande des salariés. Ces provisions figurent dans le compte de classe 15.

- **Provision départ retraite :**

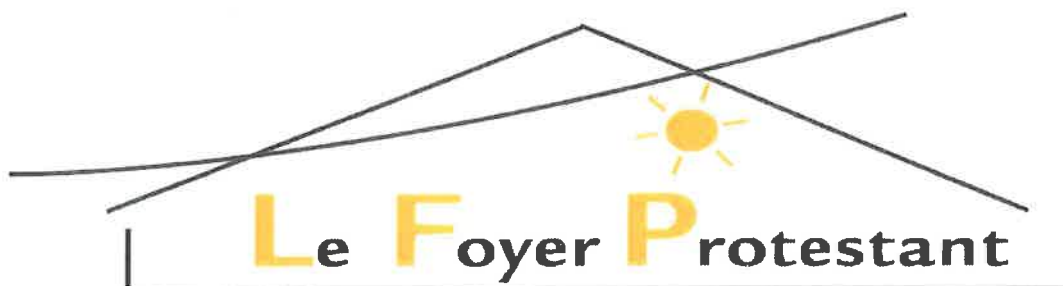
En application de l'article L123-13 al 3 du Code de Commerce, qui stipule :

« le montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux est indiqué dans l'annexe. Par ailleurs les entreprises peuvent décider d'inscrire au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à tout ou partie de ces engagements »,

Au titre de l'exercice 2025, il a été constitué des provisions pour les départs à la retraite des cinq prochaines années.

- **Provision pour risque social**

La provision a été constituée pour tenir compte d'un risque prud'homal.



EMPRUNTS

Les intérêts d'emprunts concernant les travaux de réhabilitation du FJT ont été inscrits à l'actif du bilan, en compte 2080300, à la clôture des comptes établis au 31 décembre 2025. Une dette correspondant à la valeur globale des intérêts d'emprunts sur la durée des prêts figure dans les comptes en classe 168.

Deux emprunts, l'un concernant l'achat de l'appartement pour le SAMVA par l'Association, l'autre pour du matériel informatique de la MECS, se trouvent dans les comptes en classe 164.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

VALEURS MOBILIERES

Le coût d'achat des valeurs mobilières est calculé, selon l'article 332-2 du Plan Comptable Général, au coût d'achat unitaire moyen pondéré.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

III. COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE RESULTAT

- Changement de méthodes comptables : ANC 2022-06

La première application du règlement mentionné ci-dessus implique un changement de méthodes comptables qui impacte principalement les postes suivants :

- La technique des transferts de charges est supprimée ;
- Les cessions d'immobilisations sont désormais comptabilisées dans le résultat d'exploitation et non plus dans le résultat exceptionnel



- Les quotes-parts des subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice sont désormais comptabilisées dans le résultat courant et non plus dans le résultat exceptionnel ;

Quelques changements de présentation sont également apportés, notamment :

- Les frais d'établissement ne sont plus compris dans les immobilisations incorporelles mais constituent une ligne propre à l'actif ;
 - Les charges constatées d'avance sont intégrées dans les créances ;
 - La partie relative aux opérations exceptionnelles du compte de résultat se limite désormais à 2 lignes (charges et produits exceptionnels).
-
- Etat des immobilisations (voir annexe)
 - Etat des amortissements (voir annexe)
 - Etat des provisions (voir annexe)
 - Etat des créances et des dettes (voir annexe)
 - Titres immobilisés : Néant
 - Stocks : Néant
 - Charges à répartir sur plusieurs exercices : Néant
 - Engagements financiers : Néant
 - Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant
 - Effectifs au 31 décembre 2025 :
 - MECS = 44
 - FJT = 5
 - Résultat par établissement :
 - Association = 15 262.05 euros
 - MECS = 87 274.00 euros
 - FJT = - 18 857.87 euros

Créances et Dettes

CONSOLIDATION

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	12 313.23		12 313.23
Clients douteux ou litigieux	6 969.45	6 969.45	
Autres créances clients	306 008.10	306 008.10	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	43 809.69	43 809.69	
Charges constatées d'avance	2 738.94	2 738.94	
Total général	371 839.41	359 526.18	12 313.23
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	10 363.53	10 363.53		
Emprunts et dettes financières divers	41 440.23	5 456.00	35 985.00	
Fournisseurs et comptes rattachés	62 120.65	62 120.65		
Personnel et comptes rattachés	164 890.22	164 890.22		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	159 458.54	159 458.54		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	31 289.22	31 289.22		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres Dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total général	469 562.39	433 578.16	35 985.00	
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	2 275.00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 957.00			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Provisions

CONSOLIDATION

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations	47 933.68			47 933.68
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges	104 838.65	25 566.00	38 380.00	92 024.66
Provisions risques et charges	152 772.33	25 566.00	38 380.00	139 958.34
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général	152 772.33	25 566.00	38 380.00	139 958.34
Dotations et reprises d'exploitation		25 565.56	38 379.55	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

Immobilisations

CONSOLIDATION

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles	198 316.71		2 964.00
Immobilisations incorporelles	198 316.71		2 964.00
Terrains	98 829.64		
Constructions sur sol propre	1 673 534.91		849.84
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	43 951.30		23 694.89
Installations techniques, matériel et outillage industriels	79 233.72		6 048.83
Install générales, agenc. et aménag. divers	102 553.01		
Matériel de transport	49 871.26		17 890.00
Matériel de bureau et informatique, mobilier	298 429.06		8 808.00
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			12 000.00
Avances et acomptes			688.00
Immobilisations corporelles	2 346 402.90		69 979.56
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation			
Autres titres immobilisés	2 515.00		
Prêts et autres immobilisations financières	12 313.23		
Immobilisations financières	14 828.23		
Total Général	2 559 547.84		72 943.56

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles			201 280.71	
Immobilisations incorporelles			201 280.71	
Terrains			98 829.64	
Constructions sur sol propre			1 674 384.75	
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			67 646.19	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		801.32	84 481.23	
Install générales, agenc. et aménag. divers			102 553.01	
Matériel de transport		6 800.00	60 961.26	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 450.00	301 787.17	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			12 000.00	
Avances et acomptes			688.00	
Immobilisations corporelles		13 051.32	2 403 331.25	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation				
Autres titres immobilisés			2 515.00	
Prêts et autres immobilisations financières			12 313.23	
Immobilisations financières			14 828.23	
Total Général		13 051.32	2 619 440.19	

Amortissements

CONSOLIDATION

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	163 447.75	9 008.79	2 040.00	172 456.54
Immobilisations incorporelles	163 447.75	9 008.79	2 040.00	172 456.54
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 406 601.51	54 139.42		1 460 740.93
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	19 121.94	8 325.08		27 447.02
Installations techniques, matériel et outillage	64 310.84	3 103.63	801.32	66 613.15
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	81 084.71	4 469.53		85 554.24
Matériel de transport	23 550.81	9 342.84	5 978.19	26 915.26
Matériel de bureau, informatique, mobilier	257 637.17	17 300.14	1 879.45	273 057.86
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	1 852 306.78	96 680.64	8 658.96	1 940 328.46
Total Général	2 015 754.53	105 689.43	10 698.96	2 112 785.00

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d' immobilisations incorporelles	9 008.79				
Immobilisations incorporelles	9 008.79				
Terrains					
Constructions sur sol propre	54 139.42				
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagements div	8 325.08				
Installations techniques, matériel et outillage	3 103.63				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements div	4 469.53				
Matériel de transport	9 342.84				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	17 300.14				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	96 680.64				
Total Général	105 689.43				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				